

Décision

Générale

colonial

Décision n° 32-430-1932 Promotions.

n° 32-430-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 septembre 1932

Numéro JO

n° 430 du 30/09/1932

Date du numéro

30 septembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

les gardes de 2e Classe avant deux ans Mohamed Aboubakéf, n° mle 803: Ibfâbiiff Ali, n6 mie 8<)4 ; Ail Kamil, n° iule 805 : Abdallah Kitmil, n° mle 306; mohamed Kâmil. n° mle 807, passent automatiquement à l'échelon après deux ans, pour compter du 8 Septembre 1932. Les gardes BarasSah Iloumed. n° mle 808; Sàïd Nour; n° mle 809; Haieli Haïti. n° mle 810. passent automatiquement à l'échelon après deux ans, pour compter du 15 septembre 1932.